

Novembre 2025



# Politique d'intégration de l'ESG

## Introduction.

Notre planète et notre société subissent des transformations structurelles et sont confrontées à des défis à long terme qui entraînent des risques physiques de durabilité ainsi que des risques de transition. À leur tour, ces risques peuvent avoir des répercussions financières importantes sur les portefeuilles d'investissement. Par exemple, l'érosion de la biodiversité peut avoir un impact sur l'accès à l'eau potable, qui est essentielle pour les entreprises de plusieurs secteurs afin de mener à bien leurs processus de production. De même, les émetteurs qui ne s'adaptent pas à l'évolution des normes environnementales ou sociales peuvent en subir les conséquences de manière tangible sur leur réputation, leurs activités et, en fin de compte, leur valorisation. Dans le même temps, les défis en matière de durabilité offrent également des opportunités pour les émetteurs et, par conséquent, des poches de croissance potentielles que les investisseurs peuvent saisir. Par exemple, les entreprises qui développent des solutions dans des domaines tels que l'adaptation au changement climatique ou la gestion des ressources, ou celles qui s'attaquent à l'évolution démographique mondiale ou aux problèmes de santé les plus répandus, pourraient voir leur demande augmenter. L'intégration de l'ESG dans les considérations d'investissement peut permettre aux investisseurs de comprendre les risques de durabilité susceptibles d'avoir un impact matériel sur leurs portefeuilles, et d'identifier des opportunités d'investissement potentiellement intéressantes.

En outre, de nombreux investisseurs sont préoccupés par la transition vers un développement socio-économique plus durable et plus inclusif qui renforce la résilience de l'économie mondiale. Les marchés financiers en général et les investisseurs en particulier peuvent jouer un rôle essentiel en finançant les émetteurs et les activités qui soutiennent ce type de croissance économique et favorisent l'innovation.

Une question essentielle se pose donc aux investisseurs : comment intégrer les considérations ESG pour comprendre et gérer les effets des défis de durabilité sur les portefeuilles, et pour comprendre et gérer les effets des investissements sur notre planète et notre société ?



# Table des matières.

<b>1. Durabilité @ Candriam.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Évaluation ESG.....</b>	<b>5</b>
2.1. Le cadre analytique ESG exclusif de Candriam pour les entreprises.....	6
2.2. Le cadre analytique ESG souverain exclusif de Candriam.....	11
2.3. L'approche ESG de Candriam pour les organisations et agences supranationales.....	14
2.4. Analyse de scénarios .....	14
<b>3. Intégration ESG .....</b>	<b>18</b>
3.1. Intégration des évaluations ESG dans les décisions d'investissement : Champs d'application .	18
3.2. Approche de l'intégration ESG @ Candriam.....	19
3.3. Intégration de l'ESG dans les stratégies en actions .....	20
3.4. Intégration de l'ESG dans les stratégies quantitatives d'actions et d'indices .....	22
3.5. Intégration de l'ESG dans les stratégies obligataires .....	23
<b>4. Gouvernance .....</b>	<b>28</b>



## 1. Durabilité @ Candriam

L'interaction complexe entre, d'une part, les risques et les opportunités liés à la durabilité auxquels les portefeuilles d'investissement peuvent être soumis et, d'autre part, le développement économique, bénéficie d'une vision large et holistique.

Candriam, dont le nom est un acronyme qui signifie « **C**onviction **a**nd **R**esponsibility in **A**sset **M**anagement » (Conviction et responsabilité dans la gestion d'actifs), s'engage pleinement à faire en sorte que les portefeuilles d'investissement de nos clients bénéficient d'une gestion holistique des risques et d'une analyse fondamentale. Notre nom exprime un message clair à nos clients, à la communauté des investisseurs et à la société. En tant que gestionnaire d'actifs à la fois actif et durable, nous considérons que l'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) est un élément central des stratégies d'investissement durable dans toutes les catégories d'actifs afin de créer une valeur durable à long terme pour nos clients.

En fait, Candriam est à l'avant-garde de l'investissement durable depuis le lancement de son premier fonds responsable en 1996, délivrant des performances financières sur la base d'une expertise profondément ancrées en matière de durabilité depuis plus de deux décennies. Nous proposons un large éventail de stratégies d'investissement durable couvrant les actions et les obligations, les instruments d'entreprise et les instruments souverains, à la fois dans l'espace actif et dans l'espace passif.

Le département dédié à la recherche et aux investissements ESG de Candriam fournit des évaluations approfondies de la durabilité des entreprises et des émetteurs souverains, ainsi que des analyses ESG sectorielles et des recherches fondamentales liées aux questions de durabilité. En outre, notre équipe spécialisée dans l'engagement et le vote mène des campagnes d'engagement et de vote soigneusement coordonnées et percutantes.

Les résultats de nos évaluations de la durabilité et de nos campagnes d'engagement et de vote constituent de puissants leviers pour une évaluation des actions, une analyse du crédit et une prise de décision en matière d'investissement plus éclairées. Le cadre propriétaire de Candriam pour l'évaluation de la durabilité des émetteurs et les processus d'intégration de ces évaluations dans les stratégies d'investissement selon une approche à plusieurs niveaux sont décrits dans les sections suivantes.



## 2. Évaluation ESG

L'évaluation approfondie de la durabilité des émetteurs et de son importance pour les rendements financiers est la pierre angulaire de la durabilité chez Candriam et la base pour intégrer la durabilité dans nos investissements.

Grâce à son expérience de plus de 25 ans dans l'investissement avec des considérations ESG, Candriam a développé des cadres analytiques ESG exclusifs. Le cadre analytique ESG exclusif de Candriam évalue la durabilité des entreprises émettrices d'actions et d'obligations, y compris les obligations sécurisées. La durabilité des pays est évaluée à l'aide du cadre analytique ESG souverain exclusif de Candriam. En outre, Candriam a développé une approche ESG pour évaluer les organisations et agences supranationales.

Nos cadres d'analyse ESG sont conçus pour fournir une évaluation **basée sur la matérialité et prospective** de la durabilité pour un large éventail d'émetteurs.

Pour les entreprises émettrices, notre cadre ESG reflète notre conviction que la pertinence ou la **matérialité analytique** des différentes parties prenantes et des principaux défis en matière de développement durable varie d'une entreprise à l'autre, en fonction des spécificités de leur secteur. De même, pour les émetteurs souverains, le cadre reconnaît que les différents thèmes, facteurs et indicateurs ESG peuvent avoir une importance analytique variable en fonction du profil de durabilité actuel et futur d'un pays. Cette approche nous permet d'intégrer dans notre analyse les circonstances propres à chaque secteur et à chaque pays.

Notre analyse intègre une **perspective prospective**, qui évalue la manière dont les tendances en matière de durabilité peuvent influencer les systèmes socio-économiques et les performances des émetteurs au fil du temps. Pour ce faire, plusieurs moyens sont mis en œuvre :

- Tout d'abord, notre analyse implique l'identification des tendances ESG structurelles, c'est-à-dire les "Key Sustainability Challenges - KSC" de Candriam, tels que la surexploitation des ressources et le changement climatique, dans le cadre ESG de l'entreprise et une évaluation de la manière dont les émetteurs sont exposés positivement et/ou négativement à ces défis.
- Deuxièmement, les cadres analytiques de Candriam intègrent le principe de la double matérialité pour l'évaluation des émetteurs privés et souverains. Cela signifie que,
  - D'une part, Candriam évalue et intègre la matérialité particulière des questions environnementales et sociales et des tendances ESG, ainsi que la manière dont les risques et les opportunités découlant de ces tendances pourraient avoir un impact négatif ou positif sur les entreprises et les émetteurs souverains à court et à long terme, et par conséquent sur les rendements financiers pour les investisseurs.
  - D'autre part, le cadre analytique ESG de Candriam évalue la manière dont son exposition aux émetteurs pourrait avoir un impact négatif sur l'environnement et la société.

Par conséquent, les modèles ESG de Candriam intègrent son évaluation de la probabilité spécifique que les tendances aient un impact sur la durabilité des secteurs ou des pays.

- Enfin, nous nous efforçons d'identifier et d'utiliser des indicateurs et des points de données prospectifs provenant d'une multitude de sources dans notre analyse ESG, y compris les informations recueillies dans le cadre de nos activités de gestion.

Ces cadres analytiques sont décrits en détail dans les sections suivantes.



## 2.1. Le cadre analytique ESG exclusif de Candriam pour les entreprises

Le cadre analytique ESG exclusif de Candriam nous permet de mener des recherches approfondies sur la durabilité des entreprises. Les résultats de cette analyse sont utilisés pour éclairer les décisions d'investissement relatives aux actions ainsi qu'aux titres à revenu fixe d'entreprises, y compris les obligations sécurisées.

Cette analyse est réalisée par les analystes ESG de Candriam, qui sont des experts de différents secteurs et thèmes ESG. Ils travaillent en étroite collaboration avec les analystes de Candriam chargés de l'engagement et du vote, dont les connaissances, acquises grâce au dialogue avec les émetteurs et aux campagnes de vote, servent également à enrichir l'évaluation des entreprises.

Le cadre analytique ESG prospectif de Candriam comprend cinq dimensions structurées comme suit :

- **Deux étapes analytiques qui peuvent aboutir à des exclusions**
  - **Analyse des activités controversées** : nous analysons l'exposition des entreprises à des activités qui ne s'inscrivent pas dans une démarche de durabilité.
  - **Analyse fondée sur les normes** : le respect par les entreprises des normes internationales telles que le Pacte mondial des Nations unies est examiné en détail.
- **Deux étapes analytiques qui aboutissent à des notations ESG**

L'analyse ESG exclusive de Candriam est basée sur la combinaison unique de l'analyse des activités commerciales et de l'analyse des parties prenantes, ce qui permet une évaluation complète, analytique, basée sur la matérialité et prospective de la durabilité des entreprises.

  - **Analyse des activités commerciales** : nous évaluons l'exposition des entreprises à cinq défis clés de la durabilité à long terme.
  - **Analyse des parties prenantes** : les entreprises sont évaluées sur leur gestion de six types de parties prenantes.
- **Engagement, dialogue et vote par procuration**

Chacun de ces piliers de notre **analyse ESG exclusive** est décrit en détail ci-dessous.

### Deux étapes analytiques qui peuvent aboutir à des exclusions

Candriam mène des analyses approfondies sur l'alignement des entreprises émettrices sur les normes et conventions internationales et examine leur implication dans des activités controversées. Cet examen est une composante importante de l'identification et de la réduction des risques liés au développement durable, ainsi que des impacts négatifs que les entreprises peuvent avoir sur les questions environnementales ou sociales, ainsi que des dommages qu'elles peuvent causer sur ces thématiques.

#### 1. Analyse des activités controversées

L'analyse approfondie de Candriam sur les activités controversées<sup>1</sup> permet d'identifier les entreprises qui mènent des activités dont nous pensons qu'elles ont un impact négatif substantiel et comportent des risques sérieux d'un point de vue financier et de durabilité. En effet, l'exposition à ces activités présente des risques systémiques et de réputation importants pour les entreprises d'un point de vue économique, environnemental et social.

#### 2. Analyse normative

Candriam mène des recherches approfondies sur la conformité des entreprises aux normes et standards internationaux. Par exemple, nous identifions les émetteurs qui ne respectent pas l'un des dix principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs de l'OCDE à



l'intention des entreprises multinationales. En conséquence, cette analyse couvre les domaines suivants : droits de la personne, droits du travail, environnement et lutte contre la corruption.

### **Deux étapes analytiques qui aboutissent à des notations ESG**

Candriam a développé une approche structurée et cohérente permettant d'évaluer les risques et les opportunités qui découlent des activités et des opérations des entreprises. Ce processus permet d'identifier et d'analyser les risques et les opportunités liés au développement durable, ainsi que les contributions des entreprises aux objectifs de développement durable, sous deux angles distincts mais liés : Activités économiques et gestion des parties prenantes. Ces deux analyses sont conçues pour évaluer la capacité des entreprises à contribuer aux objectifs de durabilité aujourd'hui et à l'avenir, et pour identifier les entreprises dont les activités ou la gestion des parties prenantes pourraient nuire aux objectifs environnementaux et/ou sociaux à court et à long terme.

Les tendances et les défis ESG, tels que le réchauffement climatique et l'épuisement des ressources naturelles, mettent à l'épreuve la résilience des systèmes financiers et économiques et des entreprises qui y opèrent. Dans le même temps, ils offrent également la possibilité de favoriser l'innovation en investissant dans des entreprises qui créent des solutions pour atténuer ou résoudre ces défis. Cela va au-delà des questions environnementales et inclut la dimension sociale et de gouvernance du comportement des entreprises. Cette prise en compte globale des facteurs ESG reflète notre conviction que des questions environnementales, sociales et de gouvernance spécifique sont et/ou seront évaluées par les acteurs des marchés financiers en raison de changements politiques, technologiques et/ou sociétaux.

### **3. Analyse de l'activité de l'entreprise**

Les entreprises sont exposées, de par leurs activités, à des défis structurels et à long terme en matière de développement durable qui peuvent fortement influencer l'environnement dans lequel elles opèrent et peuvent créer des risques à long terme ou des opportunités de croissance. De même, les entreprises, par leurs activités, contribuent positivement ou négativement à la résolution de ces défis clés en matière de développement durable à long terme. S'appuyant sur plus de 25 ans d'expertise ESG, Candriam a identifié cinq défis clés en matière de développement durable qui sont susceptibles de remodeler le fonctionnement de nos économies : le changement climatique, l'épuisement des ressources, la numérisation, la santé et le bien-être, et l'évolution démographique.

Pour réaliser cette analyse, nous procédons d'abord à une évaluation de la matérialité au niveau sectoriel qui permet de déterminer l'importance et, par conséquent, le poids de chaque défi clé en matière de développement durable pour un secteur donné. Les différents secteurs seront confrontés à des défis différents en matière de durabilité et à des expositions différentes à des perturbations potentielles. Ces risques et opportunités, ainsi que leur impact sur les secteurs, sont pris en compte dans cette partie de l'analyse ESG de Candriam. Nous évaluons ensuite la contribution de chacune des plus de 1 200 activités commerciales couvertes par notre modèle ESG aux défis clés en matière de développement durable, de 0 (fortement préjudiciable) à 100 (fortement contributif), sur la base de références scientifiques et de connaissances d'experts universitaires et sectoriels.

Le score global des activités commerciales d'une entreprise correspondra à la moyenne pondérée (sur la base de la ventilation des revenus) de la contribution de chacune de ses activités commerciales aux défis clés en matière de développement durable qui sont pertinents pour son secteur. Ce score global des activités commerciales de l'entreprise va de 0 (fortement préjudiciable) à 100 (fortement contributif) et indique si les activités de l'entreprise contribuent au développement durable et sont influencées positivement ou négativement par celui-ci.

Cette analyse permet d'obtenir des informations qualitatives et quantitatives sur les entreprises, chacune d'entre elles recevant un score des activités économiques. Ces résultats sont utilisés pour l'intégration de l'ESG, comme décrit plus loin dans la section 4 du présent document.

### **4. Analyse des parties prenantes**



La manière dont les entreprises gèrent leurs relations avec leurs parties prenantes engendre des risques et des opportunités liés au développement durable qui sont des facteurs déterminants de la résilience et peuvent avoir un impact sur la croissance et la valeur à long terme des entreprises. La façon dont une entreprise gère ses parties prenantes, c'est-à-dire la prise en compte de leurs intérêts à long terme dans sa stratégie et ses activités, est essentielle pour déterminer si une entreprise mène ses activités de manière durable et responsable.

Candriam identifie six groupes de parties prenantes essentiels à la durabilité des entreprises : environnement, société, investisseurs, employés, fournisseurs et clients. Chaque groupe peut être affecté par le comportement de l'entreprise, aujourd'hui et à l'avenir.

Notre analyse commence par une évaluation de la matérialité au niveau sectoriel qui identifie et évalue l'importance de chaque partie prenante pour la capacité de l'entreprise à créer de la valeur à long terme. Cette évaluation est basée sur des rapports sectoriels et d'entreprises ainsi que sur des recherches menées par des organisations non gouvernementales (ONG), le cas échéant.

Chaque entreprise est évaluée sur sa capacité à gérer les intérêts des parties prenantes pertinentes pour son secteur. Cette évaluation est menée pour chaque partie prenante, en sélectionnant soigneusement les critères et les indicateurs clés de performance les plus pertinents. Une note de 0 à 100 sera attribuée à chaque critère pertinent, puis agrégée au niveau des parties prenantes, et enfin calculée au niveau de l'entreprise, sur la base de l'importance (et du poids associé) de chaque partie prenante.

Chaque entreprise obtiendra ainsi un score global de 0 (très mauvaise gestion) à 100 (meilleure gestion possible), qui reflète la manière dont elle traite ses parties prenantes.

Les résultats de l'analyse des parties prenantes sont des aperçus qualitatifs et quantitatifs de la durabilité des entreprises, ainsi qu'un score des parties prenantes pour chaque entreprise. Ces résultats sont utilisés dans l'intégration ESG, qui est décrite plus loin dans ce document, à la section 3.

Ensemble, l'analyse des activités commerciales et l'analyse des parties prenantes de Candriam permettent une couverture complète des facteurs E, S et G dans tous les secteurs et industries en appliquant le principe de la double matérialité :

- **Les considérations environnementales** font l'objet d'une évaluation complète :
  - L'analyse des activités commerciales, notamment par l'intermédiaire des KSC suivants :
    - Changement climatique (par exemple, niveau des émissions de gaz à effet de serre, niveau de progrès sur la voie de la décarbonisation)
    - Épuisement des ressources (par exemple, impact sur la disponibilité ou la rareté des ressources dans notre écosystème)
    - Numérisation (par exemple, numérisation des processus offrant des avantages clairs pour l'environnement)
  - Analyse des parties prenantes, notamment via :
    - Environnement (par exemple, politique environnementale, y compris programme de réduction des gaz à effet de serre, utilisation des sols et biodiversité, élimination et recyclage)
- **Les considérations sociales** sont évaluées par le biais de
  - Analyse des activités commerciales, par exemple par le biais des KSC suivants :
    - Santé et bien-être (par exemple, assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tout âge)
    - Numérisation (par exemple, numérisation des processus qui apporte des avantages clairs à la société et à l'économie)
    - Évolution démographique (par exemple, vieillissement de la population et autres tendances changeantes de la population humaine mondiale, y compris des sous-groupes spécifiques (jeunes, personnes âgées, etc.) dans différents lieux (pays, régions, zones urbaines et rurales, etc.).)
  - Analyse des parties prenantes, via :



- Salariés (par exemple, recrutement et fidélisation, conditions de travail, relations avec le personnel)
- Clients (par exemple, pratiques commerciales, assurance de la qualité et de la sécurité, relations avec la communauté)
- Fournisseurs (par exemple, pratiques des fournisseurs)

En ce qui concerne les considérations sociales, les analyses des activités commerciales et des parties prenantes nous permettent également d'évaluer le degré d'exposition d'une entreprise aux risques liés aux droits de l'homme et sa capacité à prévenir, traiter, atténuer et remédier aux incidences de ses activités commerciales sur les droits de l'homme. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de points focaux analytiques relatifs aux droits de l'homme :

- Gestion du capital humain (structure de la main-d'œuvre, localisation des activités, taux de rotation du personnel)
- Matières premières controversées (gestion de la politique et engagement en matière d'approvisionnement en matières premières, mécanismes d'approvisionnement responsable, rapports transparents sur les résultats ou les problèmes signalés)
- Questions liées à la clientèle (qualité et sécurité des produits, confidentialité et sécurité des données)
- Gouvernance d'entreprise (engagement du conseil d'administration, supervision et suivi des droits de l'homme, code de conduite, politique des droits de l'homme, déclaration sur l'esclavage moderne, etc.)
- **Gouvernance** Les considérations sont évaluées par le biais de la :
  - Analyse des parties prenantes, via :
    - Investisseurs (structure du conseil d'administration, rotation des auditeurs, rémunération, capital social, etc.)

### Engagement (dimension globale)

Outre la sélection positive et négative décrite ci-dessus, l'engagement est un élément clé de notre processus d'investissement à long terme, compte tenu de son impact potentiel sur les rendements des investisseurs. Candriam collabore avec la direction de ses candidats à l'investissement sur divers aspects. L'engagement prend la forme d'un dialogue direct et individuel entre les analystes ESG et les représentants de l'entreprise et des autres parties prenantes.

La politique de vote de Candriam favorise les résolutions qui soutiennent les principes du développement durable conformément à son approche durable et responsable. En tant que pionnier en matière d'ESG, nous encourageons également le développement durable sur les marchés financiers en partageant notre expertise avec nos clients, les médias et la communauté financière au sens large par le biais de conférences, de groupes de travail et d'initiatives éducatives.

Notre analyse ESG exclusive (sélection positive) est appliquée par le biais de deux processus distincts mais interconnectés :

- **Évaluation ESG globale** : notre analyse permet d'abord d'évaluer la durabilité globale des émetteurs, ce qui se traduit par une note ESG globale pour chaque émetteur.
- **Évaluation spécifique de la contribution E/S** : Candriam utilise dans un second temps des éléments spécifiques de son cadre analytique ESG dans un processus dédié à l'évaluation des contributions aux objectifs environnementaux ou sociaux, qui se traduit par un **score de contribution environnementale** ou un **score de contribution sociale** pour chaque émetteur.

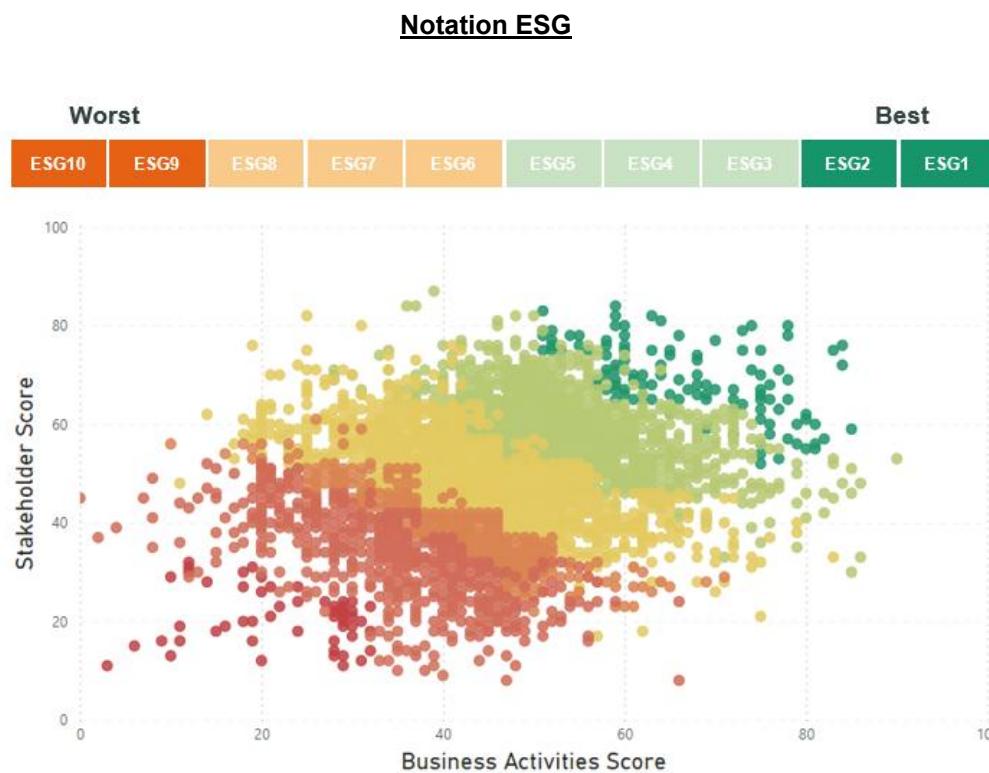
### Évaluation ESG globale

Ensemble, le score des activités commerciales et le score des parties prenantes permettent de déterminer une note ESG globale pour chaque émetteur.

Pour chaque secteur, un niveau différent de matérialité, c'est-à-dire d'importance (et donc de poids), est attribué aux dimensions Activités commerciales et Analyse des parties prenantes, selon ce qui est déterminant pour la performance des entreprises en matière de développement durable : la durabilité des activités ou la responsabilité des pratiques. La note ESG d'une entreprise est déterminée par la combinaison, pondérée en fonction de l'importance relative, de son score des activités commerciales et de son score de l'analyse des parties prenantes. La notation ESG peut aller de ESG1 (leader en matière



de développement durable) à ESG10 (retard ou préjudiciable en matière de développement durable). Un exemple illustratif de notre univers de notation ESG est présenté ci-dessous.



- **Évaluation de la contribution spécifique à l'E/S**

Candriam a développé un processus d'évaluation et de notation des contributions des entreprises aux objectifs environnementaux et sociaux, qui se traduit par des notes de contribution environnementale (E) et sociale (S). Ce processus intègre l'analyse des activités commerciales de l'entreprise et l'analyse des parties prenantes dans le but d'évaluer la durabilité et la responsabilité.

Pour les **contributions environnementales (E)**, Candriam examine le rôle des entreprises dans la lutte contre le changement climatique et l'épuisement des ressources par le biais de leurs activités commerciales et de leur gestion des impacts environnementaux sur les parties prenantes.

Pour les **contributions sociales (S)**, Candriam évalue la façon dont les entreprises abordent les défis clés en matière de durabilité, tels que la santé et le bien-être ainsi que la numérisation, à travers leurs activités commerciales et la gestion des parties prenantes, en se concentrant en particulier sur les employés et les fournisseurs.

La note de contribution environnementale ou sociale, qui va de 0 à 100, combine les scores de l'analyse des activités commerciales et de l'analyse des parties prenantes.

Ces notes de contribution E et S déterminent si les entreprises peuvent être qualifiées d'"investissements durables" au sens de la SFDR. Les entreprises doivent obtenir un score minimum de 50 dans l'une ou l'autre des catégories, ou dans les deux, et se conformer aux notations ESG globales, au principe "Do No Significant Harm" (DNSH, ne pas causer de préjudice significatif) et aux critères de bonne gouvernance. Selon le secteur, les entreprises sont évaluées en fonction de leurs contributions environnementales, sociales ou combinées afin de déterminer leur éligibilité à l'investissement durable.



## 2.2. Le cadre analytique ESG souverain exclusif de Candriam

Le cadre analytique exclusif de Candriam sur la viabilité de la dette souveraine a été conçu pour fournir des évaluations approfondies de la viabilité des pays, qui peuvent à leur tour affecter leur capacité et leur volonté de rembourser leur dette. Il est important de noter que le modèle de viabilité de l'État souverain est tourné vers l'avenir : Il examine les tendances à la hausse ou à la baisse des performances ESG des pays et intègre des indicateurs axés sur la direction probable de l'évolution de la durabilité des pays à l'avenir. En outre, le modèle est basé sur la matérialité, ce qui signifie qu'il évalue l'importance relative de chaque tendance, thème et indicateur ESG pour la durabilité actuelle et future des différents pays.

Le cadre souverain de durabilité de Candriam est structuré autour des piliers suivants :

- I. **Critères de développement durable**
- II. **Contrôle négatif approfondi**

Ces piliers sont décrits en détail ci-dessous.

- I. **Critères de développement durable : Capital humain, capital naturel, capital social et capital économique**

Ces quatre domaines de capital sont chacun décomposés en plusieurs éléments, qui sont à leur tour décomposés en question sous-jacentes. Chaque point intègre un large éventail de facteurs ESG qui reflètent les enjeux, les défis ou les opportunités à court, moyen et long terme et sont mis à jour à des fréquences variables, en fonction de la nature de l'information. Au total, notre cadre prend en compte plus de 400 facteurs individuels. Ces facteurs sont évalués à l'aide d'indicateurs clés de performance (ICP) définis en interne. Cela génère un arbre analytique dynamique basé sur le capital, qui couvre les défis et les opportunités de développement durable auxquels chaque nation est confrontée.

Bien que tous les pays soient analysés à l'aide des mêmes domaines, composantes, questions et facteurs en matière de capital, l'importance relative de chacun de ces éléments est calibrée en fonction des spécificités de chaque pays et donc de leur pertinence particulière pour la durabilité actuelle et future du pays en question. En effet, notre évaluation de la matérialité analytique évalue la pertinence de chaque facteur pour chaque pays à chaque niveau de développement et à chaque moment au cours des dix dernières années.

Des exemples des questions examinées et des types d'indicateurs de performance clés utilisés dans l'évaluation des quatre domaines du capital souverain sont présentés ci-dessous :

- **Capital naturel**

Nos indicateurs clés de performance du capital naturel sont conçus pour évaluer la manière dont un pays conserve et utilise durablement ses ressources naturelles. Nous évaluons la manière dont un pays gère ses interactions avec les défis environnementaux mondiaux tels que le changement climatique, la consommation de ressources, la gestion de la biodiversité et le traitement des déchets.

- **Capital humain**

Nos indicateurs clés de performance dans le domaine du capital humain évaluent la productivité économique et créative, en évaluant les niveaux d'éducation et de compétences, l'innovation, la santé, les taux de participation au marché du travail et les ratios d'emploi, parmi d'autres thèmes liés au développement durable.

- **Capital social**



Les indicateurs du capital social évaluent la société civile et les institutions de l'État, notamment la transparence et la démocratie, l'efficacité du gouvernement, la corruption, les inégalités et le niveau de sécurité des populations. Nous contrôlons le respect des droits de l'homme et des libertés civiles (liberté d'expression et de croyance, droits d'association et d'organisation, autonomie personnelle et droits individuels, droits des minorités), la primauté de l'État de droit et l'absence de pratiques de corruption, ainsi que la bonne gouvernance démocratique (responsabilité démocratique, stabilité politique, efficacité du gouvernement et efficacité du système judiciaire).

- **Capital économique**

Dans le domaine du capital économique, nous évaluons les fondamentaux économiques d'un pays, afin de mesurer la capacité de chaque gouvernement à financer et à soutenir des politiques durables sur le long terme.

Notre analyse aboutit à un score de capital humain, un score de capital naturel, un score de capital social et un score de capital économique.

Il est important de prendre en compte que notre cadre analytique souverain reflète l'urgence de relever les défis environnementaux auxquels notre monde est confronté, ainsi que le fait que le capital naturel est limité et ne peut pas être remplacé par d'autres formes de capital. Par conséquent, dans une deuxième étape, les scores de capital humain, social et économique de chaque pays sont multipliés par le score de capital naturel du pays. Nous obtenons ainsi des scores de capital humain, social et économique pondérés en fonction de l'environnement, qui reflètent l'efficacité environnementale d'un pays dans le développement de son capital humain, social et économique. La troisième étape consiste à calculer la note globale de durabilité d'un pays : il s'agit de la moyenne des trois capitaux pondérés en fonction de l'environnement. Les pays sont classés en fonction de cette moyenne arithmétique.

Notre cadre analytique ESG souverain intègre les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD), qui sont couverts par les quatre domaines du capital souverain, comme le montre le graphique ci-dessous :





## II. Contrôle négatif approfondi

Un examen négatif approfondi est effectué afin d'identifier les régimes à haut risque et de vérifier l'existence de normes minimales en matière de démocratie, sur la base des critères suivants :

- Indice de liberté dans le monde de Freedom House - États considérés comme "non libres".
  - Liste Candriam des régimes extrêmement oppressifs - graves violations des droits de l'homme.
  - Liste de l'appel à l'action du Groupe d'action financière - États soutenant le terrorisme.
- En outre, des exclusions discrétionnaires peuvent être appliquées aux pays qui violent des accords internationaux ou qui sont susceptibles de connaître une détérioration importante de



leur situation en matière de durabilité, mais ces violations ou cette détérioration ne sont pas encore reflétées dans les données disponibles.

Basé sur les deux piliers décrits ci-dessus, le cadre analytique ESG souverain de Candriam permet une analyse approfondie des facteurs E, S, et G :

- **Les considérations environnementales** font l'objet d'une évaluation complète par le biais d'une analyse :
  - Le capital naturel, qui évalue la contribution positive ou négative d'un pays aux défis environnementaux mondiaux. Les thèmes examinés comprennent le changement climatique, la gestion des ressources, la gestion de la biodiversité et le traitement des déchets.
  - Le capital économique, qui évalue la manière dont un pays gère sa transition vers une économie à zéro émission de carbone, et la durabilité du commerce, c'est-à-dire l'intensité en carbone des flux commerciaux.
- **Les considérations sociales** sont évaluées à travers l'analyse des éléments suivants :
  - Le capital humain, qui examine par exemple les niveaux d'éducation et de compétences, l'innovation, la santé, les taux de participation au marché du travail et les taux d'emploi, parmi d'autres thèmes liés au développement durable. Les droits du travail, tels que des conditions de travail décentes, l'absence de travail forcé, de travail des enfants et d'esclavage, ainsi que la prévalence de pratiques de travail discriminatoires sont contrôlés au sein du capital humain.
  - Le capital social, qui évalue la société civile et les institutions publiques de chaque pays, y compris la transparence et la démocratie, l'efficacité du gouvernement, la corruption, les inégalités et le niveau de sécurité des populations. Liberté d'expression et de croyance, liberté de la presse, liberté d'opinion et d'expression, droits de l'homme et libertés civiles, droits d'association et d'organisation, liberté de réunion, liberté d'association et de négociation collective, autonomie personnelle et droits individuels, droits à la terre, à la propriété et au logement, Le droit à la vie privée, les forces de sécurité et les droits de l'homme, la torture et autres mauvais traitements, les droits des minorités, les minorités sexuelles, les droits des femmes et des filles sont autant de paramètres pris en compte dans l'analyse du capital social et pertinents pour l'adhésion générale aux normes en matière de droits de l'homme de la part des pays bénéficiaires des investissements.
- **Gouvernance** Les considérations sont évaluées à travers l'examen des éléments suivants :
  - Le capital économique, qui mesure la capacité de chaque gouvernement à financer et à soutenir des politiques durables à long terme.

## 2.3. L'approche ESG de Candriam pour les organisations et agences supranationales

Candriam réalise une analyse, fondée sur les normes, des émetteurs supranationaux et des agences. L'objectif de cette analyse est de déterminer si une entité supranationale ou une agence respecte ou non les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies dans quatre domaines clés : les droits de l'homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Cette analyse vise à identifier les entités supranationales ou les agences qui manquent de manière significative et répétée à ces principes.

## 2.4. Analyse de scénarios

### 1. Analyse générale des scénarios ESG au niveau du Candriam

Le Comité stratégique du groupe (CSG) de Candriam évalue régulièrement les défis et les tendances en matière de développement durable auxquels l'entreprise est exposée, afin de déterminer comment Candriam doit gérer ses relations avec les parties prenantes et comment elle doit adapter son modèle d'entreprise et ses pratiques de gestion des actifs à ces défis et opportunités à long terme.



Le comité des risques liés au développement durable de Candriam, qui rend compte directement au SGC, évalue spécifiquement les risques financiers et de réputation des Etats et des entreprises liés au développement durable, y compris les risques climatiques, et définit une liste de surveillance des émetteurs souverains et des entreprises à l'échelle de l'entreprise. À cette fin, des analyses de scénarios sont effectuées pour évaluer les risques et appliquer des stratégies et des politiques visant à les réduire.

Sur la base des scénarios de température des accords de Paris, nous nous sommes engagés en 2021 à atteindre la carboneutralité dans toutes nos activités d'ici 2050.

Nous évaluons en permanence si les entreprises et leurs activités s'alignent sur les objectifs de durabilité à long terme, en particulier dans les secteurs à fort impact tels que le pétrole, le gaz et l'énergie. Nous avons fixé des attentes particulièrement rigoureuses pour ces secteurs et, par le passé, nous n'avons généralement inclus qu'un nombre très limité d'entreprises, en raison de notre cadre strict de notation ESG. Grâce à cette approche et après un processus d'évaluation long et approfondi, incluant souvent un dialogue direct, nous pouvons juger certaines entreprises incompatibles avec notre analyse des meilleurs scénarios et les normes élevées de durabilité que nous avons fixées pour les portefeuilles durables de Candriam.

## **2. Analyse de scénarios ESG dans le cadre analytique ESG de Candriam**

L'analyse des scénarios est également pleinement intégrée dans notre cadre analytique ESG, décrit à la section 3.a. La manière dont ces analyses de scénarios alimentent les deux piliers du cadre - l'analyse des activités commerciales et l'analyse des parties prenantes - est décrite ci-dessous.

### **Analyse de l'activité économique**

Cette analyse évalue l'exposition d'une entreprise (par le biais de ses services/produits, zones de production, segments de marché, etc. Ces défis sont des tendances à long terme susceptibles d'influencer considérablement l'environnement économique dans lequel les entreprises opèrent et de déterminer les défis futurs du marché ainsi que les opportunités de croissance à long terme. À l'aide d'une analyse de scénarios, Candriam a identifié cinq défis majeurs :

#### **Le changement climatique :**

Si l'on ne parvient pas à limiter l'augmentation des températures, les conséquences physiques aiguës et chroniques du changement climatique seront de plus en plus fréquentes. Dans ce contexte, les activités économiques sont confrontées à différents scénarios climatiques en fonction de leur contribution, positive ou négative, à l'atténuation du climat et à l'adaptation.

#### **L'épuisement des ressources :**

De nombreux facteurs différents exercent une pression sur les écosystèmes, comme l'indique la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Le KSC "épuisement des ressources" évalue la mesure dans laquelle les activités des entreprises contribuent positivement ou négativement à la disponibilité ou à la rareté des ressources dans notre écosystème, en fonction de leur dépendance à l'égard de la disponibilité des ressources dans notre écosystème et/ou de leurs effets néfastes sur la biodiversité. Elle prend en compte tous les aspects de l'impact des entreprises sur les écosystèmes ainsi que les principaux risques et opportunités liés à la tendance à l'épuisement des ressources, afin d'évaluer la place de chaque entreprise dans les scénarios de perte de biodiversité.

#### **L'évolution démographique :**

La population mondiale augmente et devrait atteindre neuf milliards de personnes d'ici 2050. Plus des deux tiers de la population mondiale vivront dans des zones urbaines et l'on s'attend à une augmentation de la part des personnes âgées dans la population mondiale.

Compte tenu de ces grandes tendances démographiques qui façonnent notre monde, nous devons, pour construire un avenir durable, nous attaquer à la justice sociale et soutenir les entreprises qui contribuent à atténuer les inégalités sociales.

Le CCS sur l'évolution démographique vise à évaluer la manière dont les entreprises contribuent aux défis et aux opportunités déclenchés par les changements de la population humaine globale , y compris des sous-groupes spécifiques (jeunes, personnes âgées, etc.) dans divers lieux (pays, régions, zones urbaines et rurales, etc.) et aux différents scénarios d'inégalité sociale induits par ces changements.



### Santé et bien-être :

La santé est définie comme un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité (Organisation mondiale de la santé). Nous nous appuyons sur la charge mondiale de morbidité pour évaluer ce critère de performance. Il analyse trois grandes catégories de risques : les risques environnementaux, comportementaux et métaboliques qui contribuent aux années de vie corrigées du facteur invalidité. Ce dernier calcule la somme des années de vie perdues en raison de la mortalité prématuée (AVP) et des années vécues avec un handicap (AVD) en raison des cas prévalents de la maladie ou de l'état de santé dans une population. Le présent rapport analyse donc la manière dont chaque entreprise s'aligne sur les scénarios d'années de vie corrigées de l'incapacité.

### La numérisation :

La numérisation est une réponse concrète à la quatrième révolution industrielle. Ce CCS englobe l'infrastructure du secteur des TIC, composée de réseaux internet, d'équipements électroniques et d'applications durables connexes. Les applications durables connexes comprennent les villes intelligentes, la télésanté, l'accès à l'éducation via l'internet et les services bancaires mobiles, ainsi que la cybersécurité, une nécessité pour protéger les données des clients, mais aussi pour maintenir une gestion sécurisée des appareils connectés.

Dans le cadre de ce KSC, nous nous concentrons en particulier sur la numérisation qui apporte des avantages sociaux et économiques clairs, sur la base des scénarios de risque qui en découlent.

### Analyse des parties prenantes

L'analyse des parties prenantes de Candriam évalue la capacité d'une entreprise à intégrer les intérêts des parties prenantes dans sa stratégie à long terme, dans la mesure où ils sont une source de risques et d'opportunités pour l'entreprise. Les six catégories de parties prenantes sont les investisseurs, les employés, les clients, les fournisseurs, la société et l'environnement.

Nous déterminons la pertinence de chaque partie prenante pour un secteur donné sur la base de données qualitatives et quantitatives, nous établissons des pondérations pour chaque catégorie et nous associons la qualité de la gestion des parties prenantes par les entreprises à différents scénarios de performance ESG. Notre analyse de la gestion des parties prenantes est tournée vers l'avenir et tient compte des tendances en matière de gestion et de leur alignement sur nos meilleures normes.

Par exemple, nous pouvons examiner le degré d'attention accordé aux investisseurs, la fréquence de certains événements tels que les accidents et les amendes, l'impact financier tangible ou intangible des questions ESG, ainsi que les perspectives d'amélioration ou de détérioration d'une entreprise en ce qui concerne ces mesures.

### 3. Analyse de scénarios ESG dans le cadre analytique souverain ESG de Candriam

L'analyse ESG souveraine de Candriam, décrite à la section 3.b, évalue nos quatre catégories de critères de développement durable : **Capital humain, capital naturel, capital social et Capital économique**. Le cadre met l'accent sur le capital naturel, en le transformant en un multiplicateur pour les trois autres capitaux. Ce faisant, nous créons trois capitales éco-efficaces afin de refléter l'urgence de relever les défis environnementaux qui nous attendent. La note globale de durabilité d'un pays correspond à la moyenne des trois capitales les plus performantes sur le plan environnemental. Par conséquent, il est beaucoup plus difficile pour un pays de compenser les dommages causés à l'environnement en créant une autre forme de capital, étant donné que tous les scores de capital seront évalués en fonction des dommages causés à l'environnement lors de la création du capital humain, social ou économique.

Ces quatre domaines de capital intègrent un large éventail de plus de 480 facteurs ESG que nous évaluons à l'aide de nos indicateurs clés de performance (ICP) définis en interne. Candriam établit un score de performance pour chaque facteur, en intégrant leur importance pour les défis et les opportunités de développement durable rencontrés par chaque pays spécifique. Une évolution positive ou négative d'un indicateur se traduira par une amélioration ou une détérioration des scénarios de développement du pays et par une augmentation relative du poids de l'indicateur en question qui deviendra plus matériel. Le modèle est dynamique et se concentre sur une approche prospective.

Nous essayons toujours de fonder nos analyses sur des données indépendantes et fiables provenant de diverses sources, afin d'obtenir une image complète de chaque question. Cependant, la guerre de



l'information a progressivement pénétré un large éventail de canaux médiatiques. Pour éviter cela, Candriam incorpore également, dans la mesure du possible, des données scientifiques indépendantes provenant de différents fournisseurs. Par exemple, les données d'imagerie satellitaire des forêts peuvent être utilisées pour vérifier les statistiques et les déclarations de déforestation.

Enfin, nos analyses de scénarios macroéconomiques ont également un impact sur la matérialité des indicateurs ESG, indépendamment des défis et des opportunités de développement durable auxquels chaque pays est confronté. Nous cherchons constamment à perfectionner notre cadre afin de nous assurer que nos conclusions reflètent fidèlement l'évolution de la complexité et des risques de l'économie mondiale.



### 3. Intégration ESG

#### 3.1. Intégration des évaluations ESG dans les décisions d'investissement : Champs d'application

Les résultats des évaluations ESG décrites ci-dessus sont intégrés dans les décisions d'investissement de différentes manières, en fonction des stratégies d'investissement. Nous détaillons ci-dessous trois champs d'application et les canaux respectifs par lesquels les évaluations ESG sont incorporées.

- **Exclusions à l'échelle de l'entreprise**

Candriam intègre les résultats des cadres analytiques ESG des entreprises et des États souverains par le biais d'une série d'exclusions **qui s'appliquent à tous les investissements réalisés par Candriam** par le biais de positions longues en lignes directes sur des émetteurs privés et souverains et des produits dérivés à nom unique<sup>2</sup>.

Pour les entreprises émettrices, ces exclusions sont le résultat de notre analyse des activités controversées et de notre analyse fondée sur les normes. En utilisant des seuils spécifiques, nous excluons les activités nuisibles qui, selon nous, ont un impact négatif substantiel et comportent des risques sérieux du point de vue financier et du point de vue du développement durable. L'exposition à ces activités présente des risques systémiques et de réputation importants d'un point de vue économique, environnemental et social. Par exemple, Candriam exclut les activités controversées liées à l'armement, au tabac et au charbon thermique de tous ses portefeuilles gérés directement. Ces activités ne sont pas compatibles avec le développement durable car elles compromettent la santé publique, l'environnement et/ou la vie. En outre, pour les investisseurs, ces activités peuvent avoir un impact financier négatif sur le capital investi, car les attentes réglementaires et sociétales évoluent.

De même, Candriam exclut les émetteurs qui sont impliqués dans les violations les plus graves des principes du Pacte mondial des Nations unies. La réaction de l'entreprise à une crise étant un aspect essentiel de l'évaluation, le dialogue avec l'entreprise constitue souvent un aspect important de l'évaluation de ces violations.

Pour les émetteurs souverains et les entités quasi-souveraines, les exclusions sont appliquées sur la base de l'examen négatif approfondi de Candriam des régimes oppressifs, c'est-à-dire des pays dans lesquels les droits de l'homme sont régulièrement violés, où les libertés fondamentales sont systématiquement bafouées et où la sécurité des personnes n'est pas garantie en raison de l'échec du gouvernement et de manquements systématiques à l'éthique.

Pour une description détaillée de la politique d'exclusion de Candriam à l'échelle de l'entreprise et des seuils appliqués, veuillez consulter le site [Politique d'exclusion de Candriam](#).

- **Stratégies d'investissement intégrant l'ESG**

Une partie des stratégies d'investissement de Candriam sont gérées avec **Intégration ESG**. C'est le cas, par exemple, de certaines stratégies classées dans l'article 8 du règlement européen sur la divulgation des informations relatives à la finance durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR).

Les processus d'intégration ESG pour les différentes classes d'actifs sont décrits en détail dans les sections suivantes.

Outre l'intégration ESG, ces stratégies sont également soumises aux **exclusions de Candriam à l'échelle de l'entreprise**, ainsi qu'aux **exclusions spécifiques** qui dépendent de la stratégie. Pour une description détaillée des politiques d'exclusion de Candriam, veuillez consulter le site [Politique d'exclusion de Candriam](#)

---

<sup>2</sup> Un fonds Candriam peut avoir une exposition indirecte à certaines des activités exclues si les investissements dans ces activités sont réalisés par le biais de dérivés sur indices ou de fonds/ETF externes non gérés par Candriam.



- **Stratégies d'investissement intégrant l'ESG et univers éligibles à l'ESG**

Pour une partie de ses stratégies d'investissement, Candriam applique à la fois **l'intégration ESG et les univers éligibles ESG**. C'est le cas des stratégies classées dans l'article 9 de la SFDR ainsi que de certaines stratégies de l'article 8. Pour ces stratégies, un univers éligible à l'ESG est déterminé en utilisant les résultats des cadres analytiques ESG des entreprises et des États décrits ci-dessus. Lors de la sélection au sein de ces univers éligibles à l'ESG, nous appliquons ensuite l'approche d'intégration décrite dans les sections suivantes.

En outre, ces stratégies sont également soumises aux **exclusions de Candriam à l'échelle de l'entreprise**, ainsi qu'aux **exclusions spécifiques** en fonction de la stratégie. Pour une description détaillée des politiques d'exclusion de Candriam, veuillez vous référer à [Politique d'exclusion de Candriam](#).

### 3.2. Approche de l'intégration ESG @ Candriam

L'intégration de l'ESG est essentielle pour la prise de décision en matière d'investissement, étant donné que les tendances et les défis ESG auxquels notre société est confrontée pourraient mettre à l'épreuve la résilience des systèmes financiers et économiques. Dans le même temps, ces défis offrent également des opportunités de favoriser l'innovation par le biais de nos investissements - innovation qui, à son tour, peut alimenter de nouvelles poches de croissance. Cela va au-delà des questions environnementales et inclut la dimension sociale et de gouvernance du comportement des entreprises.

L'intégration de l'ESG reflète pleinement notre conviction que des questions environnementales, sociales et de gouvernance spécifique sont déjà ou seront bientôt intégrées dans les marchés financiers en raison de changements politiques, technologiques ou sociétaux. En fait, à cet égard, les mesures financières et les états comptables traditionnels sont intrinsèquement tournés vers le passé et ne racontent qu'une partie de l'histoire. L'analyse ESG ajoute des couches d'information essentielles qui saisissent les aspects "intangibles" qui ne sont pas entièrement pris en compte par l'analyse financière traditionnelle. Par exemple, en ce qui concerne les entreprises émettrices, une part croissante de la valeur des entreprises provient d'actifs incorporels tels que la marque, la réputation, le capital humain et l'innovation. Ainsi, les risques liés au développement durable, lorsqu'ils se concrétisent, peuvent avoir un impact potentiel sur la valeur des actions, non seulement en raison de leur impact physique, mais aussi de leur effet sur la marque, le fonds de commerce, etc.

Les équipes de gestion de portefeuille de Candriam intègrent donc dans leur processus d'investissement les facteurs ESG financièrement pertinents, en tenant compte des spécificités de chaque classe d'actifs. L'objectif est de tirer parti des connaissances et des informations ESG dans tous nos investissements, tout en s'adaptant à la nature distincte de chaque stratégie.

Le fondement de cette intégration est l'évaluation ESG décrite à la section 3 ci-dessus, réalisée à l'aide des cadres analytiques ESG exclusifs de Candriam.

Toutefois, l'intégration des questions ESG ne peut être efficace que si elle est matérielle et pertinente pour la stratégie d'investissement en question et le processus de prise de décision du gestionnaire de portefeuille concerné. Les risques et opportunités ESG varient selon les secteurs et les régions, et peuvent avoir un impact variable selon l'horizon d'investissement ou la classe d'actifs. Il est donc essentiel que les gestionnaires de portefeuille, lorsqu'ils prennent des décisions d'investissement, comprennent les questions ESG qui sont importantes pour l'évaluation du couple risque-rendement et les intègrent ensuite dans le processus d'investissement. L'intégration ESG nécessite donc une compréhension approfondie des questions d'investissement en jeu, ce qui permettra aux gestionnaires de portefeuille d'exploiter la puissance des données, des analyses et des recommandations environnementales, sociales et de gouvernance pour éclairer le processus de prise de décision en matière d'investissement.

L'intégration large et profonde de l'ESG garantit que les opportunités découlant des mégatendances ESG et les risques intégrés dans les pratiques ESG continueront à générer de l'alpha et/ou à atténuer les risques. En outre, l'intégration ESG nous aide à respecter notre devoir fiduciaire envers nos clients en prenant en considération les aspects financiers et extra-financiers afin d'obtenir de meilleurs rendements à long terme ajustés au risque.



Les processus d'intégration ESG pour les différentes classes d'actifs sont détaillés dans les sections suivantes.

### 3.3. Intégration de l'ESG dans les stratégies en actions

➤ **Stratégies d'actions traditionnelles :**

Chez Candriam, nous intégrons les informations et les analyses ESG dans les décisions d'investissement en actions afin de mieux évaluer les risques et les opportunités qui découlent des activités et des opérations des entreprises. En respectant et en préservant la nature distincte de chaque philosophie et approche dans notre gamme de fonds fondamentaux, thématiques et marchés émergents, les stratégies d'investissement en actions fondamentales de Candriam sont impactées à chacun des 4 niveaux suivants :

1. Exclusions ESG de l'univers d'investissement
2. Intégration de l'ESG dans l'analyse fondamentale des entreprises
3. Prise en compte de l'ESG dans l'évaluation des entreprises
4. Impact de l'ESG sur la construction des portefeuilles

#### 1. Exclusions ESG de l'univers d'investissement

Dans un premier temps, nous excluons les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies. Ces dix principes couvrent quatre catégories principales : Droits de l'homme, travail, environnement et lutte contre la corruption. L'examen fondé sur des normes permet d'identifier les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.

Nous excluons également les entreprises impliquées **dans des armes controversées** (armes biologiques, armes chimiques, armes au phosphore blanc, mines antipersonnel, munitions à fragmentation et armes à l'uranium appauvri), **Tabac**, **Charbon thermique** et qui opèrent dans **Régime oppressif**.

#### 2. Intégration de l'ESG dans l'analyse fondamentale des entreprises

Les stratégies d'actions fondamentales de Candriam intègrent les scores de l'analyse des activités économiques et de l'analyse des parties prenantes résultant du cadre analytique ESG de Candriam dans l'analyse fondamentale et dans l'évaluation des entreprises comme suit :



#### Qualité de la gestion

Afin d'obtenir une vision globale de la gouvernance et de la solidité de la gestion d'une entreprise, nous évaluons les relations de l'entreprise avec plusieurs parties prenantes en prenant en compte et en intégrant les informations ESG qualitatives et les scores ESG quantitatifs résultant de l'analyse ESG des parties prenantes.

Outre l'évaluation de la stratégie, de la stabilité, des antécédents, de la communication d'entreprise et d'autres critères financiers, nous évaluons l'équipe de direction en fonction de ses relations avec les parties prenantes.

**L'analyse des parties prenantes ESG est prise en compte dans l'évaluation de la qualité de la gestion. Si le score "parties prenantes" de l'entreprise se situe dans les 20 % inférieurs de son univers<sup>3</sup>, le score "qualité de la gestion" ne peut pas être "vert".**

#### Croissance de l'activité

L'analyse des activités ESG des émetteurs est prise en compte dans l'évaluation de la croissance de l'entreprise. Candriam a identifié les principales tendances à long terme en matière de durabilité qui influencent fortement l'environnement dans lequel les entreprises opèrent et qui influencent leurs défis futurs sur le marché ainsi que leur croissance et leur prospérité à long terme.

<sup>3</sup> L'univers d'investissement varie selon les stratégies



Cinq défis clés en matière de durabilité, à savoir le changement climatique, l'épuisement des ressources, la santé et le bien-être, les changements démographiques et la numérisation, sont analysés afin d'évaluer le potentiel de croissance en conjonction avec d'autres moteurs clés du marché et le risque réglementaire.

Plus précisément, nous prenons en compte la dynamique de l'offre et de la demande ainsi que les moteurs du marché, le score **résultant de l'analyse ESG des activités commerciales**, et les contraintes réglementaires potentielles pour déterminer le score global du pilier.

#### **Avantage concurrentiel**

Nous effectuons une analyse intrinsèque des produits et services, de la R&D, de l'assistance à la clientèle et d'autres domaines pertinents pour l'activité de l'entreprise, y compris les opportunités et les risques résultant des considérations ESG. Très souvent, les facteurs ESG ont un impact direct sur le positionnement stratégique et l'innovation d'une entreprise par rapport à ses pairs, par le biais de sa marque, de son leadership en matière de produits/concepts/services, de ses coûts, de sa R&D, de son marketing et de sa distribution.

Nous utilisons les concepts de Porter pour analyser la position concurrentielle de l'entreprise dans son secteur, tels que la menace de nouveaux entrants, la menace de substitutions et le pouvoir de négociation des fournisseurs et des clients.

Nous vérifions les contraintes réglementaires potentielles et évaluons leur impact sur l'avantage concurrentiel de l'entreprise, ainsi que les opportunités qui se présentent, de même que **les barrières à l'entrée** résultant de nouvelles politiques environnementales. Compte tenu des objectifs climatiques ambitieux de nombreux pays à travers le monde, et de la réglementation et de la législation qui en découlent en matière d'émissions et de pollution, nous nous attendons à ce que les entreprises dont les activités contribuent de manière durable et positive à la réalisation de ces objectifs environnementaux enregistrent des performances supérieures à long terme.

#### **Évaluation fondamentale finale**

Étant donné que **Les facteurs ESG** sont pris en considération dans l'évaluation de **Qualité de la gestion** d'une part, et dans l'évaluation de **Croissance de l'entreprise** et **Avantage concurrentiel** d'autre part, ils ont un impact direct sur l'évaluation globale de ces deux éléments constitutifs de l'analyse fondamentale des actions de Candriam ainsi que sur le score attribué à chacun d'entre eux.

Par conséquent, l'évaluation ESG est un facteur qui contribue à déterminer la couleur/la note finale d'une entreprise, ce qui déterminera la pondération de cette position dans le portefeuille d'actions final.

Pour chaque critère, les entreprises reçoivent l'une des notes suivantes : 0 (faible), 1 (moyenne) ou 2 (forte qualité). Les cinq notes sont ensuite compilées afin d'obtenir une note globale/couleur des entreprises qui détermine le "score de qualité" d'une entreprise : "Qualité élevée", "Qualité satisfaisante" et "Qualité faible".

#### **3. Prise en compte de l'ESG dans l'évaluation des entreprises**

Nous évaluons également la dynamique de la rentabilité et de la croissance des entreprises, la liquidité des fonds propres et la valorisation. Notre évaluation est principalement basée sur des modèles DCF utilisant au moins cinq années de flux de trésorerie disponibles projetés, sur la base de nos projections internes.

Nous ajustons le taux d'actualisation en fonction du score/couleur final d'une entreprise qui prend en compte les critères ESG. Par exemple, pour les entreprises vertes, nous réduisons le taux d'actualisation dans notre DCF. Cette modification a un impact significatif sur l'évaluation DCF.



#### **4. Impact de l'ESG sur la construction des portefeuilles**

Après un filtrage sur la base de critères thématiques, sectoriels et/ou géographiques, l'univers éligible est réduit en fonction d'exclusions fondées sur des normes et d'expositions à des activités controversées. Au sein de cet univers éligible, le processus est principalement basé sur la couleur et la sélection ascendante des titres ; les pondérations de **dans le portefeuille sont fonction des couleurs globales des entreprises**. Les écarts de pondération sectorielle par rapport à l'indice de référence ne constituent pas un objectif stratégique ; ils résultent de nos convictions sur les actions individuelles, avec des contrôles de cohérence descendants et d'autres limites d'écart.

**La pondération est fortement influencée par la note de couleur (qui prend en compte les notes et les recommandations ESG décrites ci-dessus) et le potentiel de hausse dérivé de notre analyse d'évaluation (qui prend également en compte la note ESG).**

Nous privilégions les entreprises qui sont "vertes" à tous points de vue. Une entreprise "orange" aura un poids plus faible et les entreprises "rouges" sont en principe exclues, ou extrêmement réduites, en fonction du processus.

##### ➤ **Stratégies d'actions thématiques :**

L'ESG est intégré dans le processus d'investissement des stratégies thématiques à deux niveaux.

Tout d'abord, sur la base d'une analyse de l'activité économique, les approches thématiques de Candriam sélectionnent des entreprises qui proposent des solutions pour relever les défis mondiaux en matière de développement durable auxquels notre économie et notre société sont exposées. Les analyses menées au cours de cette phase résultent des synergies entre les analystes ESG et l'équipe d'investissement thématique. Le cadre thématique n'est pas seulement au cœur des stratégies, il est aussi le point de départ du processus. Tous les émetteurs doivent passer cette étape avec succès, sinon ils sont exclus.

L'univers investissable est donc le résultat d'une sélection qui intègre pleinement un ou plusieurs piliers du triptyque ESG dans sa thématique.

Pour plus d'informations sur nos différentes stratégies thématiques, veuillez consulter notre [Code de transparence thématique](#).

Le processus d'intégration ESG est similaire à celui décrit ci-dessus pour les stratégies d'actions traditionnelles, mais il est appliqué à l'univers thématique défini.

### **3.4. Intégration de l'ESG dans les stratégies quantitatives d'actions et d'indices**

Dans les portefeuilles quantitatifs, nous intégrons les facteurs ESG à deux étapes de la stratégie d'investissement : Dans une première étape, le processus quantitatif définit l'univers éligible, dans une seconde étape, les indicateurs ESG sont utilisés dans le processus d'optimisation pour construire le portefeuille.

#### **1. Univers éligible (sélection positive/négative)**

Dans un premier temps, nous excluons les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies à la suite de l'évaluation négative de l'ESG. L'examen fondé sur les normes permet d'identifier les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.

Nous excluons également les entreprises impliquées dans les armes controversées (armes biologiques, armes chimiques, armes au phosphore blanc, mines terrestres antipersonnel, munitions à fragmentation et armes à l'uranium appauvri), le tabac, le charbon thermique et les régimes oppressifs.

Pour nos stratégies SFDR article 9, nous appliquons également un filtrage positif en créant un univers d'investissement basé uniquement sur les sociétés Best in universe identifiées par l'équipe d'analystes ESG.

#### **2. Construction de Portefeuille**

Dans notre construction de portefeuille, nous incluons deux indicateurs ESG supplémentaires comme contraintes d'optimisation pour atteindre nos objectifs durables.

- **Empreinte carbone** : Les portefeuilles ont pour objectif d'avoir une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence. Pour les fonds de l'article 9 de la SFDR, le niveau de décarbonisation est fixé au minimum à 30 %.



- Score ESG : La stratégie vise à obtenir un score ESG supérieur à celui de l'indice de référence.

L'application de ce processus d'intégration ESG aux stratégies d'investissement passif oblige à vendre les entreprises les moins bien notées et les plus émettrices de carbone et à acheter les entreprises les mieux notées et les moins émettrices de carbone.

### 3.5. Intégration de l'ESG dans les stratégies obligataires

Nous avons le devoir envers nos clients d'évaluer avec précision la solvabilité des émetteurs auxquels nous sommes susceptibles de prêter de l'argent, et nous pensons que la durabilité doit être évaluée car elle peut avoir un impact sur le profil commercial de l'émetteur, et donc sur sa solvabilité. En outre, en tant que gestionnaire d'actifs leader en matière d'investissements durables, l'évaluation de la durabilité des émetteurs dans lesquels nous sommes susceptibles d'investir est essentielle. Afin d'assumer cette responsabilité, la **gouvernance** et l'**environnement** ainsi que la **conscience sociale** sont au cœur de notre **approche d'intégration ESG** appliquée à toutes nos classes d'actifs à revenu fixe afin '**atténuer les risques pour les investisseurs**'.

Nous pensons que des pratiques ESG saines sont essentielles pour tous les émetteurs, et que la **gouvernance** joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre et le maintien de ces pratiques. De nombreuses études ont montré que les émetteurs dont la gouvernance est faible sont plus enclins aux controverses et à la sous-performance par rapport à leurs pairs, ce qui compromet en fin de compte leur capacité à honorer leurs obligations en matière de dette. Pour les **sociétés émettrices** cela implique **un conseil d'administration adéquat** et **des structures de contrôle**. Pour les États souverains, cela inclut **les politiques mises en œuvre pour garantir la stabilité politique, la liberté des citoyens et l'éradication de la corruption**.

Nous sommes fermement convaincus que l'environnement et plus précisément **le changement climatique** est le principal défi de notre époque. Le changement climatique intensifiera les risques existants et en créera de nouveaux pour les écosystèmes naturels et les systèmes humains, y compris les entreprises et les gouvernements. Comme l'indique l'UN PRI, "les marchés financiers actuels n'ont pas suffisamment pris en compte la réponse politique probable à court terme au changement climatique". Nous sommes entièrement d'accord avec cette déclaration et nous nous efforçons donc de veiller à ce que les risques liés au changement climatique soient pris en compte dans tous nos investissements.

Chez Candriam, l'intégration ESG pour les titres à revenu fixe repose sur trois piliers clés :

1. une approche holistique descendante,
2. l'accent mis sur les facteurs matériels,
3. Un processus systématique

Une véritable approche d'intégration ESG repose sur des synergies entre l'investissement, la recherche ESG et les personnes responsables de l'engagement. Chez Candriam, nous avons mis en place un **comité dédié** qui réunit nos experts en crédit et en ESG pour discuter des questions ESG ayant un impact sur des secteurs et des cadres réglementaires spécifiques.

#### 1. Une approche top-down globale

Nous appliquons une **approche holistique** top-down qui nécessite une évaluation globale de tous les aspects de l'exposition d'un pays, d'un secteur et d'une entreprise aux questions ESG importantes. Pour les entreprises, l'analyse ESG de Candriam permet d'effectuer une évaluation descendante de la manière dont les activités commerciales sont alignées sur les principaux défis durables définis et de la manière dont les différentes parties prenantes sont gérées. Pour les émetteurs souverains, nous évaluons la manière dont un pays gère son capital humain, social, économique et naturel en appliquant des politiques qui soutiennent le développement durable à court et à long terme.

#### 2. L'accent mis sur les facteurs matériels

Nous nous concentrons sur **les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance** ayant un impact sur le profil économique et d'endettement des émetteurs souverains.

De même, nous évaluons l'impact de ces facteurs sur la solvabilité ou la performance financière des entreprises émettrices. L'importance des questions ESG variant d'un secteur à l'autre, nous utilisons



une approche sectorielle pour identifier les aspects représentant des risques à fort impact afin d'améliorer la performance ajustée au risque.

### **3. Un processus systématique**

Ces critères ESG sont **systématiquement intégrés** dans les recommandations de Candriam en matière de crédit d'entreprise et de crédit souverain. Nous ne limitons pas notre analyse à l'examen des données historiques ; nous utilisons une approche prospective, ce qui signifie que nous déterminerons comment ces facteurs matériels peuvent évoluer à l'avenir.

➤ **Les entreprises émettrices :**

Notre analyse fondamentale repose sur l'étude du profil des activités commerciales et du profil financier de l'entreprise. Lors de l'analyse des activités, nous intégrons explicitement les facteurs ESG. Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont évalués en fonction de leur pertinence et de leur importance pour la solvabilité d'une entreprise. Nous pensons qu'une étude des facteurs ESG est indispensable pour obtenir une compréhension complète de la solvabilité d'un émetteur. Cette étude est réalisée par nos analystes crédit qui sont spécialisés par secteur et sur les marchés de catégorie investissement et à rendement élevé ainsi que sur les marchés d'obligations d'entreprises des marchés développés et émergents.

Cette équipe d'analystes de crédit est soutenue par notre unité de recherche ESG indépendante qui comprend 13 analystes et 4 analystes responsables de l'engagement avec les entreprises. Les analystes ESG fournissent une notation ESG pour chaque émetteur de notre univers de titres à revenu fixe. Ce faisant, ils fournissent également une plate-forme solide à nos analystes de crédit, et un classement ESG faible leur fournirait un signal négatif.

Notre équipe d'analystes effectue une analyse détaillée de chaque émetteur sur la base de deux séries de critères :

➤ Profil commercial intégré ESG de l'émetteur

- Profil commercial intégré ESG de l'émetteur : cela comprend une analyse du positionnement concurrentiel au sein du secteur et un examen approfondi des facteurs ESG qui sont intégrés dans un score global du profil de l'entreprise. Notre évaluation des facteurs ESG nous fournit des informations extra-financières essentielles, qui nous permettent d'avoir une vision claire du profil de l'émetteur. Cette évaluation ESG s'applique à trois thèmes principaux : évaluation du secteur, analyse des entreprises et des parties prenantes et analyse de la gouvernance.
- L'analyse environnementale est fortement influencée par la réglementation sectorielle. Dans notre cadre d'analyse environnementale, nous nous concentrons principalement sur des aspects tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources, tout en accordant également une attention particulière à la pollution et à la biodiversité dans certains cas. L'objectif est d'obtenir une compréhension claire des risques que chaque émetteur présente d'un point de vue environnemental. Certains secteurs (automobile, énergie) ont une plus forte intensité de CO<sub>2</sub> et les transformations nécessaires sont donc susceptibles d'être plus importantes. Le cadre fait donc une distinction entre les secteurs à forte intensité de CO<sub>2</sub>, bien que chacun d'entre eux soit soumis à une réglementation et qu'il soit essentiel de comprendre comment une entreprise s'aligne sur les différents objectifs qui ont été fixés.
- Le facteur social dans l'intégration ESG examine la mesure dans laquelle une entreprise gère ses relations avec son personnel et avec la société dans son ensemble. En raison de la nature assez spécifique de certaines questions, elles ne peuvent être appliquées qu'aux secteurs concernés. La sécurité des produits, par exemple, ne concerne pas toujours le secteur des technologies de l'information, mais s'applique aux constructeurs automobiles. La sécurité des employés concerne davantage des secteurs tels que l'exploitation minière et la construction que les médias et les sociétés de télécommunications. D'autres thèmes, tels que la formation et la gestion de carrière, peuvent en revanche s'appliquer à tous les secteurs.



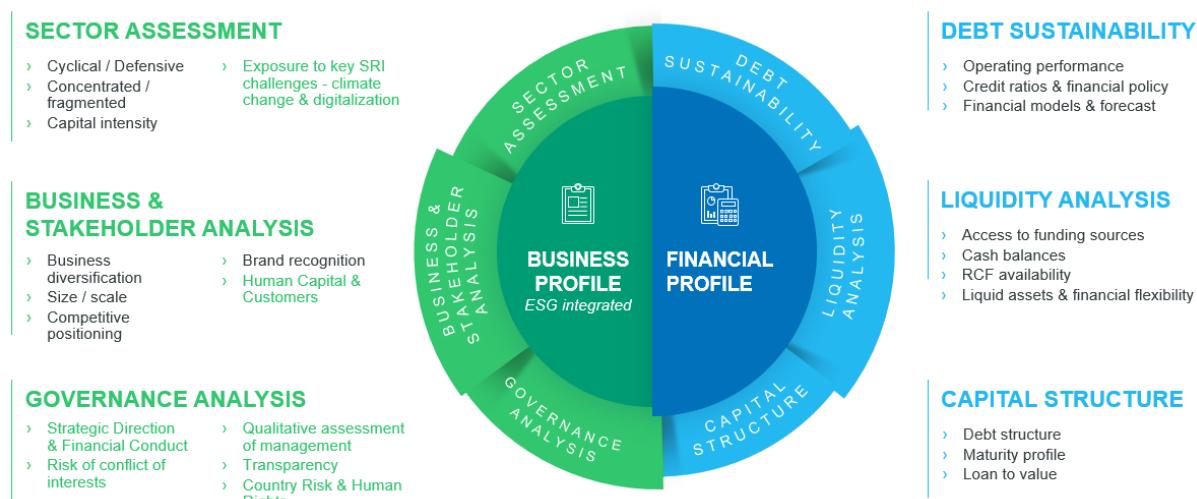
- La gouvernance a toujours été un élément important de notre analyse de crédit. La gouvernance est essentielle pour aider les entreprises à atteindre leurs objectifs et à contrôler les risques en élaborant une politique et en contrôlant sa mise en œuvre. Notre cadre nous permet d'établir une analyse de la gouvernance pour chaque entreprise à travers une compréhension approfondie de 4 thèmes clés à la fois sur le plan quantitatif et qualitatif. Ces thèmes sont les suivants : 1) l'orientation stratégique et conduite financière ; 2) les risques de conflits d'intérêts ; 3) l'évaluation qualitative de la gestion et 4) le risque pays et les droits de la personne.

Ce faisant, sur une base qualitative, nos analystes peuvent intégrer les résultats du cadre ESG dans l'évaluation globale du profil de l'entreprise. Il est important de noter qu'une évaluation ESG faible peut avoir un impact important sur le score du profil commercial, le faisant passer de "fort" à "satisfaisant" ou même à "faible", en fonction des résultats.

➤ Profil financier de l'émetteur

Profil financier de l'émetteur : nous analysons les profils de liquidité et d'endettement ainsi que la structure du capital. Pour les finances, l'analyse implique une étude approfondie des ratios de capital, de la liquidité ou du financement et de la qualité des actifs de l'institution.

#### Fundamental analysis integrating ESG factors



Après l'évaluation du profil des activités commerciales intégrant les facteurs ESG et du profil financier, une note de crédit de l'émetteur allant de CR1 à CR4 est déterminée.



## Fundamental analysis integrating ESG factors



Pour chaque émetteur, nous consultons la notation ESG afin de la comparer à l'évaluation ESG réalisée par notre équipe de crédit. Cette dernière étape, avant de fournir un score final pour le profil des activités commerciales, permet à nos analystes de crédit d'effectuer un contrôle global en termes d'évaluation ESG. En effet, si un émetteur est considéré comme faible par notre équipe ESG (ESG 8, ESG 9 ou ESG 10), il ne peut pas avoir un score de profil des activités commerciales élevé. Nous illustrons ci-dessous la manière dont les recommandations de crédit sont établies et le rôle de l'intégration ESG et du classement ESG.

➤ **Émetteurs souverains :**

Notre équipe de gestion des fonds de dette souveraine intègre les facteurs ESG dans **l'analyse de la solvabilité souveraine** en utilisant **le modèle souverain propriétaire de Candriam**, qui est structuré autour des quatre piliers du cadre ESG : le capital naturel, le capital économique, le capital social et le capital humain.

Ces piliers sont systématiquement intégrés dans l'analyse du profil économique et dans l'analyse du profil de la dette, comme indiqué ci-dessous :

• **Profil économique :**

- **Déséquilibres économiques** : le pilier "capital économique" examine les fondamentaux économiques d'un pays, en mettant l'accent sur sa capacité à long terme à financer la croissance et des politiques durables.
- **Déséquilibres sociaux** : le pilier "capital humain" évalue le potentiel productif d'un pays en analysant des facteurs tels que l'éducation, les niveaux de compétences, l'innovation, la qualité des soins de santé, l'accès au marché du travail et les pratiques en matière d'emploi.
- **Déséquilibres environnementaux** : le pilier "capital naturel" examine la gestion durable et la conservation des ressources naturelles du pays, en abordant des défis clés tels que le changement climatique, la consommation des ressources, la protection de la biodiversité et la gestion des déchets.

• **Profil de la dette :**

- **Cadre institutionnel** : le pilier "capital social" évalue la qualité de la société civile et de la gouvernance institutionnelle, en se concentrant sur la transparence, l'État de droit, les mesures de lutte contre la corruption et la force des institutions démocratiques.



### **Construction du portefeuille**

L'impact sur la construction du portefeuille est le suivant.

- Si la notation de crédit est CR4/CR5, l'émetteur ne peut pas être inclus.
- Si la notation de crédit est comprise entre CR1 et CR3, les dispositions suivantes s'appliquent à la construction du portefeuille.
  - o Nous fournissons une pondération basée sur les éléments suivants :
    - Note de crédit (intégrée à l'ESG)
    - Évaluation macroéconomique
    - Opportunités de valeur relative (rendements, spreads, prix)
    - Évaluation du marché (haut rendement, IG, EMD, etc.)

De plus, pour les stratégies obligataires qui investissent dans des obligations vertes, sociales ou durables, nous avons développé une approche quantitative visant à garantir un niveau minimum de crédibilité en matière de durabilité. Nous considérons que ces instruments jouent un rôle essentiel dans le financement, via la levée de capitaux, de projets nouveaux ou en cours présentant des bénéfices environnementaux et/ou sociaux clairs.

L'éligibilité de ce type d'instrument est déterminée par leur conformité à des standards de marché reconnus, incluant notamment les Green Bond Principles de l'ICMA, les Social Bond Principles de l'ICMA, les Sustainability Bond Guidelines de l'ICMA, la norme Climate Bonds Standard - CBI, et/ou la norme européenne EU Green Bond Standard. De plus, une preuve documentée d'une revue externe des documents pré-émission doit être fournie.

Pour certaines stratégies<sup>4</sup>, nous avons intégré des objectifs ESG imposant une allocation minimale du portefeuille aux Green Bonds. Selon la stratégie, ces objectifs peuvent fixer un seuil minimal allant de 10 % à 75 % de l'actif net total du portefeuille devant être investi dans des Green Bonds<sup>5</sup>.

En outre, pour les Sustainability-Linked Bonds, nous veillons également à ce que les émissions soient conformes aux standards de marché tels que les Sustainability-Linked Bond Principles de l'ICMA. Une revue externe doit également être obtenue pour ces instruments.

---

<sup>4</sup> En date de juin 2026 : Candriam Sustainable Bond Euro Corporate, Candriam Sustainable Bond Euro, Candriam sustainable Bond Euro Short Term, Candriam sustainable Bond Global, Candriam Sustainable Bond Impact, Candriam Bonds Euro Government, Candriam Bonds Global Government, Candriam Fund Bond 2027, Candriam Fund Bond 2030, Candriam Fund Sustainable Euro Corporate Bonds Fossil Free

<sup>5</sup> Veuillez-vous référer au rapport SFDR précontractuel



## 4. Gouvernance

Cette politique d'intégration ESG est supervisée avec diligence par le département d'investissement et de recherche ESG de Candriam et par les fonctions de gestion de portefeuille de Candriam. La politique d'intégration du GSE est revue et, si nécessaire, mise à jour au moins une fois par an.

Dans le cas des stratégies pour lesquelles l'intégration ESG est liée aux indicateurs clés de performance ESG, le département de gestion des risques veille à ce que les stratégies soient alignées sur les indicateurs clés de performance prédéfinis. Les violations sont traitées dans le cadre de la politique Candriam de résolution des violations et d'escalade, et sont signalées au comité des risques liés au développement durable.

Ces processus sont soutenus par la solide structure de gouvernance ESG de Candriam à l'échelle de l'entreprise :



Dans le cadre de la gouvernance de Candriam, les comités clés liés aux enjeux ESG sont les suivants :

- Le **Conseil d'Administration** est responsable de la stratégie et des politiques générales. Il veille à ce que Candriam définisse et mette en œuvre une stratégie relative à l'ESG et à la durabilité d'entreprise. Dans ce contexte, le Conseil valide les politiques critiques associées.
- Le **Directoire de Candriam** est l'organe décisionnel clé sur les questions stratégiques, y compris l'ESG et la durabilité d'entreprise. Il examine et approuve les politiques

pertinentes en matière de durabilité, notamment celles relatives aux risques de durabilité, au climat et aux droits humains. Il se réunit une fois par mois.

- Le **Comité Stratégique Groupe (GSC)**, présidé par Vincent Hamelink, CFA, CEO de Candriam, définit les orientations stratégiques en matière d'investissement ESG (à la fois du point de vue produit et commercial) et de durabilité d'entreprise, avec des sessions dédiées à la durabilité animées par les experts ESG et RSE de Candriam. Le GSC supervise l'approche de diligence raisonnable sur les risques liés au climat et aux droits humains tout au long de la chaîne de valeur, incluant l'élaboration et la revue des politiques appropriées. Il se réunit deux fois par mois.

### Gouvernance de la durabilité

Notre gouvernance de la durabilité est organisée comme suit :

Candriam compte 45 collaborateurs impliqués dans la gouvernance et la mise en œuvre de notre stratégie de durabilité, tant au niveau de l'entreprise que de l'investissement. Notre approche cohérente et alignée des enjeux de durabilité repose sur plusieurs comités stratégiques :

Tout d'abord, le **Comité des Risques de Durabilité (SRC)** supervise et pilote la gestion des risques extra-financiers dans les activités d'investissement de Candriam. Le SRC est également responsable de l'approbation des processus et du cadre relatifs à la durabilité pour les fonds et mandats. Il évalue et surveille les risques de durabilité ainsi que les impacts négatifs, notamment liés au changement climatique et aux risques sociaux et en matière de droits humains. Ces analyses servent à définir des restrictions d'investissement durables à l'échelle de l'entreprise. Le SRC supervise aussi le suivi du respect des règles, des manquements éventuels ainsi que les plans d'action d'engagement.

Ensuite, le **Comité de Vote par Procuration** fournit des orientations stratégiques sur les meilleures pratiques en matière de vote et surveille la politique de vote de Candriam.

Puis, les **Comités Solutions Clients (Stratégiques) et Gamme de Produits** mettent en œuvre notre processus de gouvernance produit, en supervisant la stratégie produit, incluant ses caractéristiques durables.

Le **Comité RSE** évalue les risques, opportunités et impacts liés à la durabilité dans les opérations de Candriam. Il élabore une feuille de route RSE couvrant les domaines des parties prenantes, coordonne le reporting RSE et suit les plans d'action des différentes unités opérationnelles. Son sous-comité éthique suit le processus de diligence raisonnable sur les droits humains et assure le suivi des alertes transmises par les équipes opérationnelles, achats, risques, ainsi que via la procédure d'alerte éthique (whistleblowing).

Le **Comité Diversité & Inclusion (D&I)** supervise les thématiques liées à la diversité et à l'inclusion, en collaboration avec les Ressources Humaines et les Communautés de Collaborateurs de Candriam, afin de promouvoir ces valeurs au sein de l'entreprise.

L'**Institut Candriam pour le Développement Durable** supervise les programmes philanthropiques et d'impact communautaire de Candriam, en soutenant des initiatives dans les domaines de la recherche, de l'éducation, de l'entrepreneuriat en lien avec la



durabilité, de l'inclusion sociale, de la solidarité, de l'environnement ainsi que de la recherche sur le cancer et de l'accompagnement des patients.

Les sessions **ESG Business Review & CSR Review** du Comité Exécutif de Candriam assurent le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route stratégique ESG. Elles examinent les aspects ESG du développement commercial, des investissements, des opérations, de l'IT, de l'actionnariat actif, des initiatives collaboratives, de la communication et de la réglementation.

Le **Comité Réglementation ESG & RSE** veille au respect des réglementations ESG/RSE et coordonne la mise en œuvre de la feuille de route réglementaire en matière de durabilité.

Enfin, en 2024, Candriam a lancé la **communauté des ambassadeurs ESG**, un groupe interne dédié à diffuser l'expertise en investissement durable dans toutes les unités de l'entreprise.



**Avertissement**

Ce document est publié pour information uniquement, il ne constitue pas une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers, ni un conseil en investissement et ne confirme aucune transaction, sauf convention contraire expresse. Bien que Candriam sélectionne soigneusement les données et sources utilisées, des erreurs ou omissions ne peuvent pas être exclues a priori. Candriam ne peut être tenue responsable de dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de ce document. Les droits de propriété intellectuelle de Candriam doivent être respectés à tout moment; le contenu de ce document ne peut être reproduit sans accord écrit préalable.

Attention : les performances passées, les simulations de performances passées et les prévisions de performances futures d'un instrument financier, d'un indice financier ou d'un service d'investissement ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances brutes peuvent être influencées par des commissions, redevances et autres charges. Les performances exprimées dans une autre monnaie que celle du pays de résidence de l'investisseur subissent les fluctuations du taux de change, pouvant avoir un impact positif ou négatif sur les gains. Si ce document fait référence à un traitement fiscal particulier, une telle information dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et peut évoluer.

Le présent document n'est pas une recherche en investissement telle que définie à l'article 36, §1 du règlement délégué (UE) 2017/565. Candriam précise que l'information n'a pas été élaborée conformément aux dispositions légales promouvant l'indépendance de la recherche en investissements, et qu'elle n'est soumise à aucune interdiction prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.

Candriam recommande aux investisseurs de consulter sur son site [www.candriam.com](http://www.candriam.com) les informations clés pour l'investisseur, le prospectus et toute autre information pertinente avant d'investir dans un de ses fonds, y compris la valeur liquidative des fonds. Ces informations sont disponibles en anglais ou dans une langue nationale pour chaque pays où le fonds est autorisé à la commercialisation.

Informations spécifiques à l'attention des investisseurs suisses : le représentant désigné et agent payeur en Suisse est RBC Investors Services Bank S.A., Esch-sur-Alzette, succursale de Zurich, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich. Le prospectus, le document d'information clé pour l'investisseur, les statuts ou cas échéant le règlement de gestion, ainsi que les rapports annuels et semestriels, tous en format papier, sont disponibles gratuitement auprès du représentant et agent payeur en Suisse.